



DES PV A 20 € AU LIEU DE 11 €

Actualité législative publié le **15/10/2010**, vu **2173 fois**, Auteur : [CABINET BENHAMRON](#)

Une nouvelle fois les automobilistes vont peut-être devoir mettre la main au porte-monnaies.

L'amende forfaitaire de 11 € pour non paiement du stationnement pourrait passer à 20 €.

En effet, la commission des finances de l'assemblée nationale a adopté la première partie du budget pour 2011.

Si les députés réunis en séance publique suivent la commission, les amendes de première classe passeront de 11 à 20 euros, ce qui entraînera un surcroît de recettes de 382 millions d'euros.

La finalité de cette mesure est d'obliger les automobilistes à payer leur place de stationnement, car il aurait été constaté que beaucoup d'entre-eux préfèrent payer une amende à 11 € au lieu de payer au taux horaire.

En effet, si on fait le calcul sur une journée de 10h (9h jusqu'à 19h) avec une tarification moyenne de 2 €/heure, on arrive à 20 € la journée.

Par conséquent, il est plus intéressant de jouer au chat et à la souris et moins dérangent (pour l'horodateur, il faut descendre toutes les deux heures, et si vous descendez avec un peu de retard vous risquez de trouver un joli papillon sous vos essuies glaces.) que de payer le stationnement auprès de l'horodateur.

Or le but réel de cette augmentation est de faire, encore une fois, rentrer de l'argent dans les caisses de l'état.

En réalité le véritable problème est le tarif exorbitant des horodateurs.

Il n'est pas rare de trouver des horodateurs à 3 €/h.

Si les prix étaient plus bas, il est certain que plus d'automobilistes s'acquitteraient de cette taxe.

Néanmoins après l'augmentation exponentielle des radars automatiques, on s'attaque désormais au stationnement.

L'état a trouvé chez ses automobilistes une véritable poule aux œufs d'or..

Michael BENHAMRON

www.benhamron-avocats.fr